



ORDRE DES SAGES-FEMMES

Conseil Départemental

51 rue Baudin

92593 LEVALLOIS-PERRET cedex

Tél : 01 41 11 04 62

Email : ordresf92@orange.fr

Site internet : <https://www.cods92.info/contact>

APPEL DE COTISATION 2020

Madame, Monsieur et cher(e) Collègue,

Je vous informe par la présente que le montant de la cotisation ordinale a été fixé à : **150 € pour l'année 2020.**

La quote-part du Conseil national est de 93 € ; celle du Conseil Départemental est de 46 € et celle du Conseil Interrégional est de 11 €

Conformément à l'article L.4122-2 du Code de la santé publique : **La cotisation doit être réglée au plus tard le 31 Mars 2020.**

Situation professionnelle	Montant
*En activité	150 €
*Retraité(e) à partir de 60 ans	75 €
*Retraité(e) de 70 ans	Exonéré(e)

* Conformément au règlement de trésorerie du Conseil national (en ligne sur le site de l'Ordre)
Pour rappel, la demi-cotisation de 75 € est réservée aux retraité(e)s de 60 à 70 ans qui n'ont aucune activité de sage-femme. Ainsi, une sage-femme qui effectue quelques gardes par an et qui est retraitée est considérée en activité.

Les personnes inscrites à l'Ordre au cours de l'année et qui ne bénéficient pas de l'exonération de la cotisation accordée aux sages-femmes nouvellement diplômées, doivent régler leur cotisation auprès de leur département d'inscription. La cotisation doit être réglée dans le mois qui suit leur inscription au tableau.

Le caducée, délivré à l'ensemble des sages-femmes exerçant une activité et le timbre à coller sur votre carte professionnelle vous seront envoyés dès réception du paiement de votre cotisation ordinale. **Le règlement de la cotisation doit être adressé au Conseil Départemental où vous êtes inscrit(e) au 1^{er} janvier 2020, soit :**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DES HAUTS DE SEINE
51 rue BAUDIN
92300 LEVALLOIS PERRET**

Je vous prie d'agréer, cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments confraternels.

E. VAUTRIN Présidente

O.HOUZIAUX Trésorière

Nous vous remercions d'indiquer au dos de votre chèque de règlement et/ou dans le libellé de votre virement toutes mentions (nom, numéro inscription) nécessaires à votre identification.

Afin de procéder à **toutes modifications de votre état civil, adresse ou activités, nous vous invitons à vous connecter à votre espace personnel** en indiquant l'adresse ci-après dans votre barre de navigateur <https://tableau.ordre-sages-femmes.fr/sfv1.aspx>. Si vous n'avez pas encore créé votre espace, vous avez également la possibilité d'en effectuer les démarches à partir de ce lien.

Rappel : Le prix de la revue trimestrielle CONTACT SAGES-FEMMES est compris dans la cotisation annuelle.